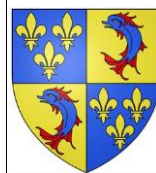




LES CONCILIATEURS DU DAUPHINÉ

ASSOCIATION DES CONCILIATEURS DE JUSTICE DE LA COUR
D'APPEL DE GRENOBLE



Madame le Maire, Monsieur le Maire,

La conciliation de justice est un service essentiel de proximité pour le règlement amiable des litiges civils. Il s'agit d'un mode amiable et gratuit de règlement de ces litiges du quotidien (troubles de voisinage, litiges entre bailleurs et locataires, désaccords entre consommateurs et professionnels, etc.).

Elle est ouverte à tout justiciable, qu'il s'agisse d'un particulier ou d'un professionnel (artisan, agriculteur....), et permet souvent de résoudre les différends sans recourir à une procédure judiciaire longue et coûteuse.

Pour tout renseignement complémentaire, vos administrés peuvent également obtenir des informations et effectuer une demande de conciliation en ligne sur le site officiel : www.conciliateurs.fr

Je vous remercie de l'attention portée à cette information et de votre relais auprès de vos services et administrés.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Maryse GATIER
Conciliatrice de Justice
Chargée de communication



MEMBRE DE CONCILIATEURS DE France

Association Loi 1901 – RNA: W381005813 - Maison des associations, 6 Rue Berthe de Boissieux, 38000 GRENOBLE

Courriel : maryse.gatier@conciliateurdejustice.fr ou communication@conciliateurdauphine.fr

– Site internet : www.conciliateurs.fr